118 septembre 2010

REVUE TRIMESTRIELLE DU SI.EN - UNSA ÉDUCATION

L'inspection

RÉALITÉS & PROSPECTIVE

"CASSE DU SIÈCLE" 16.000 Emplois disparaissent !

VIE **SYNDICALE** | 7

Les **motions RETRAITES** et **ET EG** du **congrès de Nantes**

LE **DOSSIER** | 8

Retraits d'emploi : 16.000 postes vont disparaître !

NOTRE **MÉTIER** | 14

La **formation** des futurs professeurs

*Le **SI.EN en force** dans les manifestations du **7 septembre***

SI.EN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE — UNSA éducation

CPPAP N° **0511 S 07856**

mgen.fr

95% des cotisations acquises par la MGEN sont redistribuées pour les soins et les services rendus à ses adhérents.

C'est, de loin, **le plus important des taux de redistribution pratiqués en France par les complémentaires santé.**

C'est surtout la concrétisation de la solidarité et du non profit, que la MGEN doit aux **3,5 millions de personnes qu'elle protège.**

AGENCE PIXELS - COM Photos : © Jean-Pierre Salle - 15225

"95% des cotisations reversées aux adhérents sous forme de prestations : bien plus qu'une mutuelle, la référence solidaire !"

MGEN

MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • DÉPENDANCE • RETRAITE

MGEN, Mutuelle Générale de l'Education nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Filia, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL | 3
« Résister »

VIE **SYNDICALE** | 4
Recrutements des inspecteurs | 4
Bureau national du 7 juillet 2010 | 5
Les membres du BN | 6
La motion des retraités | 7
La motion ET EG | 7

LE **DOSSIER** | 8
Retraits d'emploi
Cynisme ou simples données techniques ? | 8
Regroupements des inspections : ne touchez pas aux secrétariats ! | 10
Disparition de la formation continue du 1er degré | 11
Les retraits d'emploi annoncés dans le 2nd degré | 11

NOTRE **MÉTIER** | 12
l'information-orientation prise au sérieux, parce qu'on nous écoute ! | 12
La certification intermédiaire : un point d'étape ! | 13
Quelle offre de formation pour les jeunes en grande difficulté ? | 14
Evaluation et formation des futurs professeurs | 14
Les manuels numériques vidéo-projetables *(entretien)* | 15

RETR**AITES** | 16
Retraité(e) et toujours syndiqué(e) !

TRIBUNE **LIBRE** | 17
Accord Kouchner/Vatican : une décision alambiquée

Directeur de la publication :
Patrick Roumagnac
Directeur de la rédaction :
Michel Volckcrick
Réalisation :
yellowstone-design.fr
Impression :
IPP Nemours
CCPAP : **0511 S 07856**
ISSN : 1251-2028
Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le **SI.EN**, le prix du numéro est de 7,50 €, l'abonnement annuel de 50 €.

SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
SI.EN-UNSA Education
23, rue Lalande
75014 PARIS
Tel : 01 43 22 68 19
Fax : 01 43 22 88 92

Se renforcer pour se faire entendre

Une nouvelle année scolaire commence et seuls le ministre et ses thuriféraires ont l'audace de prétendre qu'elle sera bonne pour le système éducatif.

Il est malheureusement clair que l'École est devenue un espace de moins en moins protégé au fil du temps. Les dispositifs d'aide aux élèves les plus fragiles sont érodés ou menacés, les personnels sont malmenés et négligés, l'efficacité s'évalue en chiffres plus qu'en actes, tout ce qui concerne l'avenir de notre jeunesse n'est plus qu'un vaste gisement d'économies potentielles qui s'apprécient aux yeux de Bercy au nombre d'emplois retirés.

Dans un tel contexte, inutile de dire que les temps sont durs pour les inspecteurs qui s'efforcent, au quotidien, de sauver ce qui peut l'être ! Avec toujours moins de moyens, ils doivent continuer à faire front pour maintenir l'espoir, pour ne pas perdre ce qui fait la force de l'Ecole : le pacte de confiance qui existe entre les enseignants et leur encadrement de proximité.

Ne l'oublions jamais : les politiques passent, les hommes restent. Prenons donc garde à ne pas nous laisser entraîner dans des attitudes qui ruineraient durablement les relations qui nous unissent à l'École, à ses enseignants, aux élèves et à leurs parents.

Parler vrai pour défendre l'École en laquelle nous croyons, telle est la seule voie qui nous permettra de garder la tête haute et de préserver le sens et l'honneur de notre métier d'inspecteur.

Le **SI.EN-UNSA Éducation** continuera et renforcera ce « parler vrai » ; tous ses syndiqués savent que ce combat est juste et légitime, il faut aussi qu'ils aient à cœur de renforcer l'action de leur syndicat.

Chaque nouvel adhérent donne plus de puissance à la voix des inspecteurs. Il nous faut donc convaincre de nombreux collègues de nous rejoindre et c'est là tout le sens de la motion « communication » qui a été adoptée à l'unanimité lors de notre congrès de Nantes. Dans cette logique notre organisation a entrepris une réforme de ses outils d'information et d'échange dont ce nouveau journal constitue une première concrétisation. Cette évolution de « L'Inspection, réalités et prospective » donnera un nouveau souffle à notre revue. Une version de notre site internet, plus actuelle, plus réactive et surtout plus interactive participera à cette dynamique. Il en ira de même avec une note d'information qui sera régulièrement diffusée. Notre syndicat peut être fier de son histoire et de ses succès passés, mais il doit surtout être tourné vers l'avenir et toujours soucieux d'impliquer davantage tous les syndiqués, non seulement dans l'action, mais dans la vie de leur syndicat. Notre nouveau logo, présenté pour la première fois à Nantes, doit être lu comme la marque de cette volonté de réactiver les échanges entre nous.

Les temps que nous venons de vivre étaient durs, ceux qui arrivent promettent de l'être plus encore.

Ces menaces ne nous inquiètent pas, elles ne font que renforcer notre détermination ; unis et forts au sein du **SI.EN**, nous devons la faire entendre et respecter.

Telle sera la mission des membres du Bureau national, telle sera la lutte de tous les syndiqués !

Patrick Roumagnac
Secrétaire général du **SI.EN**-**UNSA Éducation**

Vive la République ... des p'tits copains !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Après avoir présenté au Comité Technique Paritaire Ministériel d'octobre 2009 un projet d'arrêté reprenant les engagements de Xavier DARCOS dans le cadre d'un protocole signé avec notre organisation syndicale, après avoir développé des échanges au fil de l'année en maintenant l'assurance de la mise en place d'une épreuve écrite anonyme, le ministère vient enfin de rendre sa copie de l'arrêté... qui ne ressemble plus du tout à ce qui était prévu !

Voici donc un avatar intéressant de la conception ministérielle du dialogue social. Avant on discutait et le ministère décidait sans prendre réellement en compte l'avis des représentants du personnel, aujourd'hui le ministère présente un texte qui amène les membres du CTPM à s'exprimer sur une réforme globale, puis il le retire après avoir obtenu un soutien à ladite réforme !

La différence est-elle mineure entre ce qui était prévu et ce qui a été réalisé ? Qu'on en juge : alors que la réforme prévoyait d'introduire une épreuve écrite anonyme permettant de « mieux apprécier les aptitudes des candidats » selon les termes mêmes du ministère, le dispositif retenu reprend rigoureusement l'existant en proposant une admissibilité prononcée sur la base d'un « dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ». La seule nuance se situe dans le fait que ce dossier sera à présent noté... alors qu'il était auparavant apprécié selon des critères précis, fixés par le jury piloté par l'Inspection Générale.

Après le trouble qu'a pu jeter dans la population le recrutement des inspecteurs d'académie de Paris, il semblait pourtant de bonne politique de montrer une véritable transparence dans le recrutement des cadres, ce que garantissait la mise en place d'une épreuve écrite anonyme consistant, selon les termes du projet d'arrêté présenté en CTPM, « *en l'étude d'un cas concret portant sur le système éducatif français et sa comparaison avec les systèmes éducatifs européens, donnant lieu à la rédaction de propositions d'actions* ».

Le SI.EN-UNSA Éducation dénonce à la fois ce nouveau mauvais coup porté au dialogue social et les futures procédures de recrutement des inspecteurs qui n'évoluent pas dans le sens des valeurs fondatrices de notre École et de la démocratie.

Recrutement des inspecteurs : les raisons de la colère

Le Syndicat de l'Inspection de l'Éducation Nationale n'est pas né de la dernière pluie ! Il n'est pas une organisation naïve facile à berner ! Suffisamment aguerris aux techniques de la négociation, les responsables du **SI.EN** sont prudents. Ils ont appris à se méfier de la parole de certains hauts fonctionnaires du ministère réellement peu soucieux de crédibiliser le dialogue social.

Le SI.EN approuve les réactions de colère des collègues face au revirement intolérable du ministère

Nous aurions pu, à la rigueur, admettre un retard dans la mise en œuvre des mesures concernant le recrutement des inspecteurs. Ce qui est totalement intolérable c'est que personne au ministère n'ait eu la décence de nous avertir ou de tenter d'expliquer le motif de ce brusque revirement !

Dans ces conditions, c'est bien à une rupture délibérée et unilatérale que nous devons répondre. Puisque nous ne sommes destinataires d'aucune explication, cette réponse sera nécessairement dure, simplement parce que nos collègues, se sentent trompés, qu'ils réagissent très violemment et que nous n'avons aucune raison de les calmer, bien au contraire ! Évidemment, nous comprenons leur colère !

C'est bien les fondements républicains de la Fonction publique d'État qui sont mis à mal. Il faudrait être aveugle pour dénier ce constat : nous sommes désormais entrés, et de plein-pied, dans la République des copains ! L'instauration de cette république ne précède que de peu la restauration d'une oligarchie qui autorisera, à nouveau, la vente et l'achat des titres, brevets et charges ; les historiens dans nos rangs savent bien de quoi il s'agit !

Manifestement, certains cadres supérieurs de notre institution peineraient s'ils devaient, comme les enseignants placés sous notre autorité, satisfaire aux dix compétences du référentiel du Professeur des Ecoles, notamment en ce qui concerne celle intitulée « agir en fonctionnaire responsable… ».

Bureau national du 7 juillet 2010

ÉTAIENT PRÉSENTS

Bernard Achddou - Christian Barthès - Francis Bougault - André Cadez - Jacky Courtais - Régis Decofour
Yvette Destot - Ginette Kirchmeyer - Marthe Lévêque - Franck Montuelle - Jean-Pierre Pichaut
Jean-Claude Quemin - Catherine Raux - Evelyne Roques - Patrick Roumagnac - Michel Volckcrick

1

Accueil des nouveaux membres

Élections des secrétaires généraux adjoints

1er degré : **Michel Volckcrick**
2nd degré : **Christian Barthès**
Information & Orientation : **Yvette Destot**

Répartition des décharges syndicales :

Patrick Roumagnac (64%)
Michel Volckcrick (50%)
Jacky Courtais (25%)
Yvette Destot (33%)
Christian Barthès (16%)
Francis Bougault (16%)

2

Calendrier 2010 - 2011

Bureau National de rentrée :
8 et 9 septembre 2010

Bureau National
30 novembre 2010

Conseil Syndical
1er décembre 2010

Bureau National
1er février 2011

Bureau National
10 et 11 mai 2011

Bureau National
5 juillet 2011

3

Point de la situation par le secrétaire général

Le texte sur le recrutement des inspecteurs avec épreuve écrite avait été présenté en CTPM. Nous sommes revenus à la formule ancienne. Un communiqué de presse a été envoyé pour dénoncer ce procédé scandaleux.

Le **SI.EN** est représenté dans de nombreuses rencontres. Le site doit en rendre compte. Les comptes rendus d'audience sont importants mais ils sont toujours problématiques. Le problème de la communication avec accès réservé aux syndiqués se pose.

4

Rencontre avec le SNIA-IPR *(Jean-François Leborgne)*

L'année 2011 verra l'entrée dans des élections professionnelles pour les commissions paritaires avec nécessité d'une campagne électorale. Le SNIA-IPR ne pourra pas se présenter s'il n'est pas inscrit dans une instance fédérale. L'entrée du SNIA-IPR au sein de l'UNSA-Éducation devra se faire avec notre accord. Nous enregistrons d'ores et déjà des points de rapprochement entre nos 2 syndicats. L'indemnité de charges administratives est un exemple de problématique commune.

Les membres des 2 Bureaux Nationaux sont conscients des modifications que la loi sur la représentativité entraînera. Le rapprochement générera certaines difficultés mais l'enjeu est de montrer que les corps d'inspection sont capables de se fédérer.

Les IA-IPR réalisent un annuaire. Un annuaire commun serait très facile à mettre en place. Les annonceurs n'y verraient que des avantages.

Le SNIA-IPR organise un conseil syndical le 5 octobre et invitera un responsable du **SI.EN**.

5

Bulletin de rentrée

Le nouveau journal *« L'Inspection »* est présenté à la presse le 30 août 2010 à 12 heures.

Les membres du Bureau national

> BUREAU NATIONAL

Secrétaire général
Patrick ROUMAGNAC
Circ. de Clermont Ville
Inspection Académique
63034 CLERMONT- FERRAND
Tél : 04 73 60 98 55

SG Adjoint 1er degré
Michel VOLCKCRICK
Circ. de Douai Waziers
90, rue Pasteur
59119 WAZIERS
Tél : 03 27 71 71 60

SG Adjoint 2nd degré
Christian BARTHES
Rectorat
31, rue de l'Université
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

SG Adjointe secteur Information-Orientation
Yvette DESTOT
Inspection Académique
Cité administrative
Pré-Chamblain
77010 MELUN CEDEX
Tél : 01 64 41 27 10

Trésorière
Marthe LEVEQUE
Retraitée

Représentant des retraités
Jean-Claude QUEMIN
24, avenue des Baumettes
06000 NICE

Les autres membres

Bernard ACHDDOU
Circ. de Nantes-Orvault
Gr. Scolaire la Salentine
Allée des Tilleuls
44700 ORVAULT
Tél : 02 40 63 41 46

Francis BOUGAULT
2nd degré - Eco-Gestion
Rectorat
4, rue G. Enesco
94010 CRETEIL CEDEX
Tél : 01 57 02 68 58

Jean-Marie CORNUEY
2nd degré - Eco-Gestion
Vice-rectorat - BP 64
98848 NOUMEA
Nouvelle Calédonie

Jacky COURTAIS
Circ. de Montbéliard 2
Ecole Côteau Jouvent
2, rue Jean Mermoz - BP 367
25207 MONTBELIARD CEDEX
Tél : 03 81 91 45 49

Régis DECOFOUR
2nd degré - STI
Rectorat de Lille
20 rue Saint-Jacques
59033 LILLE Cedex
Tél : 03 20 62 30 86

Daniel GAUCHON
Retraité
7, Impasse de la palmeraie
64230 LESCAR

Ginette KIRCHMEYER
Rectorat de Strasbourg
27, Bd Poincaré
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 23 37 87

Jean-Pierre MARTIN
Circ. de Montpellier-sud
Inspection académique
31, rue de l'Université
34058 MONTPELLIER CEDEX 1
Tél : 04 67 91 52 52

Franck MONTUELLE
Circ. de Douai-centre
208, rue du kiosque
59500 DOUAI
Tél : 03 27 92 93 11

Jean-Pierre PICHAUT
Circ. de La Rochelle Sud
16, rue Pierre Loti
17025 LA ROCHELLE CEDEX 1
Tél : 05 46 42 30 48

Catherine RAUX
2nd degré Eco-Gestion
Rectorat de Nantes - BP 72616
44326 NANTES CEDEX
Tél : 02 40 37 38 97

Evelyne ROQUES
Circ. de Paris 9/10 A
Rochechouart
9 bis, rue Blanche
75009 PARIS
Tél : 01 45 26 99 67

Adoption de la motion des RETRAITÉS

Le congrès condamne la politique économique et sociale, inspirée par le patronat et conduite par le gouvernement.

Le service public et notre système de retraite ont été créés, au lendemain de la seconde guerre mondiale, sur la base de valeurs républicaines revendiquées par le Conseil national de la Résistance. Ces valeurs, reposant sur la solidarité et la cohésion sociale, sont aujourd'hui mises à mal par des orientations visant à installer l'individualisme et le repli sur soi.

Comme on pouvait le craindre, la loi de 2003 n'a pas assuré le financement de notre système de retraites de façon pérenne. Néanmoins, la période économique difficile que nous traversons a valorisé toute la pertinence de la répartition. Ce paramètre doit constituer le socle intangible sur lequel repose le code des pensions.

Dans un contexte économique particulièrement dégradé, tous les sujets traitant des retraites se sont ajoutés sous la menace d'un déficit record. L'objectif de retrouver un équilibre financier des systèmes de retraite doit être partagé, à condition que l'ensemble des ressources soit considéré.

Les choix du gouvernement semblant s'orienter autrement, il y a fort à parier que la crise économique serve à justifier de nouvelles régressions, en particulier pour les fonctionnaires, au nom d'une supposée équité avec le privé et d'une dénonciation de prétendus privilèges dont bénéficierait la Fonction publique.

Pour toutes ces raisons, le congrès énonce avec force ses exigences concernant nos retraites :

- il affirme son opposition à la création d'une caisse de retraite spécifique aux fonctionnaires de l'Etat sous la forme d'un compte spécifique « pensions » et défend le maintien de leur budgétisation, celles-ci devant demeurer un salaire continué ;
- il revendique l'obtention d'une pension à taux plein sur la base de 75% du dernier traitement indiciaire perçu pendant les six derniers mois ;
- il ré-affirme son attachement à la pension de réversion et au mode de calcul actuellement en vigueur, soit 50% sans condition d'âge ni de ressources ;
- il dénonce la baisse effective du montant des pensions, notamment à cause de l'instauration du système de décote et des nouvelles règles de prise en compte des enfants. La décote pénalise en particulier les femmes. Sa suppression est jugée prioritaire. Les droits familiaux doivent être rétablis (bonification par enfant) pour les femmes, y compris pour les enfants nés avant que celles-ci soient recrutées dans la Fonction publique ;
- il condamne la création d'un régime additionnel obligatoire de retraite, ce qui introduit - de fait - la notion de fonds de pension. Il revendique l'intégration, dans le traitement brut, des pensions ou indemnités fonctionnelles ;
- il refuse la remise en cause du droit légal de partir à la retraite à l'âge de 60 ans, la limite d'âge, quant à elle, restant fixée à 65 ans ;
- dans l'immédiat, il revendique une revalorisation des pensions compensant les pertes accumulées depuis des années et garantissant réellement le maintien du pouvoir d'achat. De surcroît, il exige une modification du calcul de l'indice des prix pour mieux prendre en compte l'évolution du coût de la vie ;
- il ré-affirme, au plan de la protection sociale, la création d'un cinquième risque destiné à couvrir la perte d'autonomie. Evoqué mais sans cesse repoussé, il devra être financé par l'Etat dans le cadre de la solidarité nationale.

Le **SI.EN** dénonce la remise en cause du modèle actuel des conditions d'attribution des pensions de retraite. Prenant toute sa place dans sa fédération, l'UNSA, et au côté des organisations syndicales de la Fonction publique (FGR-FP), il appelle ses adhérents, actifs comme retraités, à se mobiliser pour les défendre.

Adoption de la motion ET EG

Les IEN ET EG du SI.EN réunis en commission de secteur dans le cadre du congrès national de notre syndicat constatent que :

- la nouvelle circulaire du 28 mai 2009 sur les missions des inspecteurs territoriaux affirme l'importance du pilotage pédagogique, priorité constituant le cœur de leur métier.
- la rénovation de la voie professionnelle consacre l'autonomie accrue des établissements.
- des sollicitations diverses et variées, souvent dans l'urgence, les obligent à disperser leur expertise.

Or, soucieux de l'efficacité et de la lisibilité de leur action consistant à améliorer la qualité de l'enseignement dans les classes afin de favoriser la réussite de tous les élèves, ils s'interrogent : « *Comment contribuer à la réussite de la rénovation en cours ? Comment conseiller sans prescrire ?* ».

Pour ce faire, ils souhaitent des moyens accrus pour mener à bien leurs missions et une clarification des attentes de l'autorité académique à l'égard de l'exercice de ces dernières.

A cette fin, ils demandent des budgets de fonctionnement à la hauteur des enjeux de la réforme mise en œuvre, un remboursement rapide des dépenses engagées, ainsi qu'une amélioration significative de leurs conditions matérielles.

Ils s'engagent, au travers de leur action syndicale, à agir pour faire aboutir ces revendications.

Cynisme politique ou simples données techniques ?

Le ministère a une façon curieuse mais certainement efficace de préparer la rentrée scolaire de 2011. Soucieux de poursuivre la politique de suppression de postes (- 16.000 annoncés) il donne aux recteurs et aux inspecteurs d'académie des clés et des argumentaires pour leur permettre d'y arriver. Et cela renvoie à des exposés de motifs et à des procédures qui font froid dans le dos et qui montrent que ce gouvernement ne reculera devant rien pour parvenir à ses fins.

Qu'on en juge avec les fiches « techniques » qu'il communique.

Nous ne pourrons pas éternellement collaborer de façon servile à une politique qui ne vise qu'à réduire les moyens de notre système éducatif

Augmentation de la taille des classes dans le premier degré

« L'augmentation de la taille moyenne des classes a un impact direct et très important sur les besoins en E.T.P. dans le premier degré.

La diversité des pratiques dans les départements montre que toutes les marges en termes de taille des classes n'ont pas encore été utilisées. Hors cas ou situations spécifiques, les études et expériences les plus récentes indiquent que la diminution des effectifs dans les classes n'a pas d'effet avéré sur les résultats des élèves. Par ailleurs, il y a lieu de s'interroger sur la pertinence des opérations qui consistent à implanter systématiquement des postes de soutien ou de coordination dans les regroupements dans la mesure où la nouvelle organisation de la semaine scolaire apporte des solutions nouvelles, en particulier, en matière d'aide personnalisée.

En théorie, une augmentation de un élève par classe en moyenne devrait se traduire, au niveau national, par une économie de près de 10 000 classes, soit un peu plus de 4% du contingent total. Alors qu'une minorité de structures seraient, en réalité, concernées, une telle mesure portant sur un sujet très sensible risquerait de porter préjudice à l'ensemble des opérations de carte scolaire. Dans ces conditions, plutôt que d'envisager une mesure générale, il peut être préférable de mettre en œuvre des solutions différenciées choisies en fonction de leur pertinence. »

Réduction du besoin de remplacement dans le 1er degré

« Il s'agit pour l'académie d'explorer une voie qui consiste à organiser tout ou partie des sessions de formation continue en dehors des pics d'absence ou mieux, en dehors du temps scolaire (mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires). C'est cette dernière mesure qu'il est proposé d'explorer.

Par ailleurs, une piste d'optimisation du coût en emplois du remplacement réside dans le recours à des non titulaires en substitution à des titulaires pour assurer une part du remplacement, les non titulaires présentant une ressource plus flexible dont le rendement est proche de 100 %.

La formation continue est la principale variable d'ajustement du remplacement : lorsqu'il y a tension sur les remplacements pour congés de maladie et de maternité, les stages de formation continue sont annulés. Cette situation n'est pas satisfaisante : il convient donc d'agir sur l'organisation de la formation continue pour maintenir son niveau, tout en permettant de réduire son « poids » sur le besoin de remplacement.

S'agissant de la substitution de vacataires pour assurer le remplacement des maîtres pour congés de maladie et maternité, il est demandé d'estimer les hypothèses suivantes :

- *recours à des non-titulaires à hauteur de 80 % pour les absences de moins de deux jours, de 50 % de trois à cinq jours, de 25 % entre six et dix jours, les vacataires étant supposés avoir un rendement de 100 % ;*
- *même simulation si l'on se limite aux congés courts prévisibles. »*

Baisse de la scolarisation des enfants âgés de deux ans

« Il s'agit pour les académies de mesurer les gains en emplois qui peuvent être générés par une baisse de la scolarisation à deux ans lorsque celle-ci peut être considérée comme le " fruit de l'histoire " et ne correspond pas aux objectifs d'égalité des chances assignés à cette politique. Les études disponibles ne démontrent pas que la scolarisation à deux ans constitue un avantage évident dans toutes les situations par rapport à d'autres modes de garde alternatifs.

L'économie à réaliser devra donc se traduire par une diminution du taux de scolarisation des enfants de deux ans, dont le niveau pourra être différent selon les académies et qui devra tenir compte du niveau actuel de cette scolarisation.

La principale difficulté pour estimer le gain potentiel généré par cette mesure à la rentrée 2011 et a fortiori au-delà réside dans la capacité à prévoir non seulement l'évolution du taux de scolarisation à deux ans, mais encore plus précisément l'incidence de la baisse de celui-ci classe par classe.

Sur la base du constat de la rentrée 2009, l'approche générale consiste à calculer les effectifs des écoles sans tenir compte des enfants de moins de trois ans scolarisés, puis d'appliquer à ces écoles les seuils d'ouverture de classes de l'inspection d'académie concernée.

Lorsque la pratique des seuils d'ouverture a été abandonnée, vous retiendrez les seuils suivants : 27 élèves pour les maternelles relevant de l'éducation prioritaire, 32 élèves pour les autres. »

Sédentarisation des enseignants « hors la classe »

« Si on limite le nombre des enseignants " hors la classe " à certaines catégories de personnels :

- *les enseignants chargés de la prévention et du traitement des difficultés scolaires (dont RASED) ;*
- *les enseignants qui accueillent les primo-arrivants ;*
- *les enseignants affectés à la scolarisation des enfants malades ou handicapés, hors classe d'inclusion scolaire et classe d'adaptation ;*
- *les enseignants affectés à l'enseignement à l'extérieur des écoles ;*
- *les conseillers pédagogiques ;*
- *les personnels en situations diverses ;*

ils représentent 25.353,5 emplois à la rentrée 2009.

La réforme de l'enseignement primaire visait à la fois à recentrer les actions de l'école sur les apprentissages fondamentaux et à renforcer la capacité des enseignants à mieux prendre en charge la difficulté scolaire au sein de leur classe.

Les deux heures d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages représentent l'équivalent de 16.000 postes d'enseignants entièrement dédiés à aider les élèves qui en ont le plus besoin.

Dans ce nouveau contexte, la contribution des enseignants spécialisés des RASED, qui s'ajoute à cet effort, doit évoluer.

Plusieurs scénarios doivent être examinés :

- *suppression des seuls maîtres G et poursuite de la politique de sédentarisation des maîtres E dans les écoles où la difficulté scolaire se manifeste le plus ;*
- *suppression des maîtres G et des maîtres E ; pour ces derniers, il convient d'estimer quel est le besoin de maîtres E maintenus en « surnuméraires » dans les écoles ;*
- *un troisième scénario intègre, en plus du scénario précédent, la mise en extinction des psychologues scolaires.*

S'agissant des conseillers pédagogiques ou « faisant fonction », personnels assurant des fonctions d'animation, de soutien et de coordination pédagogiques ou des fonctions administratives, (…) des marges d'optimisation existent et doivent être mises en œuvre. Il s'agit également de recentrer ces personnels sur la politique éducative, d'éviter la dispersion de leur activité au profit d'activités périphériques.

À la rentrée 2009, environ 2.000 emplois de RASED ont été supprimés, alors qu'une mesure de suppression de 3 000 emplois était inscrite au PLF 2009.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cette mesure montrent qu'elle nécessite une affirmation et un accompagnement politiques importants. Il vous est demandé ici un exercice d'évaluation du besoin minimal en maîtres E et des conséquences en termes de libération d'emplois de l'absence de recrutement nouveau de psychologues scolaires et de maîtres G.

Sur la base des projections de départs de maîtres G et de psychologues scolaires et en supposant un niveau de recrutement nul, une fois les départs en formation déjà actés pris en compte, il est demandé d'en déterminer l'incidence sur les emplois.

S'agissant des maîtres E, vous indiquerez le niveau cible correspondant au volume minimum, qu'il vous paraît souhaitable de maintenir en surnuméraire ou dans des structures ad hoc.

S'agissant des conseillers pédagogiques ou « faisant fonction » il vous est demandé de procéder à un examen de leur activité et de leur productivité. » ■

? Retrait d'emplois

NOTRE OPPOSITION

Même si la gestion de la carte scolaire a une fâcheuse tendance à nous échapper face aux progrès techniques et informatiques des services, les recteurs et les inspecteurs d'académie ont toujours su beaucoup compter sur nous pour faire preuve de « pédagogie » et pour expliquer aux acteurs locaux que sont les enseignants, les élus et les parents, le « bien-fondé » des mesures envisagées et arrêtées.

Sans chercher à fuir dans ce domaine nos responsabilités, il est évident que nous ne pourrons pas éternellement collaborer de façon servile et que nous serons amenés à appliquer les mesures avec discernement voire, si elles vont trop loin, à afficher publiquement notre opposition.

Plus dure la vie !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une progression dans les exigences ministérielles : nous passons du « faire mieux réussir tous les élèves avec moins de moyens » à « faire encore mieux avec… rien ! ».

Dans le contexte général des économies présentées comme indispensables, mais qui apparaissent surtout comme le souci d'affaiblir toujours plus le service public d'Éducation, le ministère de l'Éducation nationale vient de dévoiler ses intentions pour les années à venir. Afin de l'aider dans son souci de rigueur budgétaire, le **SI.EN-UNSA Éducation** suggère au ministre divers postes auxquels ce dernier ne semble pas avoir encore pensé.

Pourquoi, par exemple, continuer à entretenir des services traitant de statistiques ? Nous pouvons tout à fait donner par avance les résultats de cette politique désastreuse : toutes les mesures de retrait d'emploi envisagées permettront avec beaucoup d'efficacité de creuser l'écart entre les élèves les plus fragiles et leurs camarades. Autant dire clairement les choses : l'école sera à l'image de la vie, plus dure avec les plus faibles !

Il n'est pas davantage nécessaire d'entretenir l'illusion d'un pilotage de proximité : privés de moyens, les corps d'encadrement seront en totale incapacité d'aider les enseignants à faire preuve de plus d'efficacité dans leur travail. Les divers projets innovants présentés comme des outils qualitatifs ne seront rien plus que de beaux rêves sur le papier, brillant dans la nuit pédagogique comme les flammèches désespérées de la Petite fille aux allumettes…

Le **SI.EN-UNSA Éducation** interpelle solennellement le ministre : les mesures envisagées, au-delà de leur froideur technocratique, ne sont pas que néfastes : elles sont criminelles pour l'École. Il est encore temps aujourd'hui d'arrêter le massacre du service public… Demain, il sera trop tard ! ■

Regroupements des inspections : ne touchez pas aux secrétariats !

Certains voudraient voir en nous de doux rêveurs, irréalistes et irresponsables, dépensiers et coupables de la dilapidation des moyens humains de l'encadrement administratif. Certains donc, technocrates brillants, plus habitués à la moquette des cabinets qu'à la réalité de la misère que l'on rencontre sur le terrain, imaginent que nos secrétaires assailli(e)s de tâches toujours plus nombreuses peuvent être assimilé(e)s à ces collaborateurs de ministère ou secrétariat d'État au nombre pléthorique.

Il s'agit évidemment d'un parallèle fâcheux et particulièrement déplacé que seule une démagogie myope pourrait expliquer. Car, enfin, les réformateurs zélés, brillants humanistes, qui assument la paternité des fiches dédiées à l'efficience des emplois administratifs dans les services déconcentrés et dans les EPLE se trompent lourdement ! Ils se trompent quand ils voient dans les missions de nos secrétaires la seule technicité administrative qui ne constitue qu'une part très limitée de leur utilité. Ils se trompent donc, et de plus belle, quand ils croient pouvoir affirmer que la mutualisation des fonctions, des compétences de gestion ou la création de plates-formes peut permettre de dégager sur les inspections de l'Éducation nationale d'importants gisements de postes à supprimer !

Même s'ils ne sont pas opposés à la recherche d'une cohérence renforcée ou d'une efficience accrue de leur organisation administrative, les inspecteurs considèrent que les secrétaires jouent, au sein des équipes de circonscription, un rôle social véritable qui contribue crucialement au lien entre l'institution scolaire, ses personnels, ses usagers et ses partenaires.

Les adhérents du **SI.EN** affirment avec force qu'ils s'opposeront résolument à la suppression de ces postes de secrétariat. Ils savent en effet que, dans la diversité de leurs conditions d'exercice, les secrétaires ne ressemblent pas à ces agents administratifs dont ont pourrait si facilement mettre en réseau les compétences… Alors décidément, non et non, ils n'accepteront pas que les économies envisagées privent l'Institution des secrétaires d'inspection, et ils le feront savoir publiquement, par tous les moyens qui leur paraîtront appropriés. ■

***Le SI.EN est très présent** dans les*

Disparition de la formation continue du premier degré

Assurer, autant que possible, la formation continue hors temps scolaire afin de dédier le potentiel diminué de remplacement aux congés longs revient, de fait, à restreindre cette formation, hors stages longs, au cadre des 18H inscrites dans les obligations de service des professeurs des écoles. Par un glissement sémantique habile, on baptisera désormais les animations pédagogiques « formation en circonscription ».

Cela pose au moins deux questions : celle du potentiel et de la disponibilité des formateurs. Mutualiser les ressources que constituent les IEN et CPC, puisqu'on ne peut plus évoquer celles de l'IUFM, ne change en rien le problème si le nombre des enseignants est proportionnel au nombre de circonscriptions concernées par cette mutualisation.

Mais surtout, peut-on vraiment parler de formation continue lorsque celle-ci est limitée à trois journées (ou toute autre équivalence) dans l'année ? Ce temps est certes utile et l'on peut se réjouir qu'il ait même été augmenté. Mais que l'on pense à certaines disciplines ou thématiques comme l'enseignement des langues, l'histoire des arts ou encore la différenciation pédagogique et l'aide personnalisée et l'on comprendra que les formateurs devront être particulièrement performants. Qui en douterait ? ■

Les retraits d'emploi annoncés dans le second degré

Au quotidien, dans les établissements du second degré, les mesures préconisées par le ministère dans le cadre de la mise en œuvre des réductions d'emploi vont se traduire par une dégradation des conditions de scolarisation des élèves.

Évolution de la taille des classes au collège

Il s'agit de procéder à une analyse du nombre d'élèves par division ou groupe d'élèves et d'estimer les gains en emplois générés.

L'augmentation du nombre d'élèves par division (ou groupe) va obligatoirement dégrader les conditions d'enseignement. Les professeurs ne pourront pas aisément se consacrer aux élèves les plus en difficulté.

Évolution du réseau des établissements

Il s'agit pour les académies d'aboutir à la fermeture des petits établissements (suppression, fusion, regroupements, etc.) **Au niveau national, de 2006 à 2009, 72 lycées professionnels ont été supprimés.**

Dans certains cas, les établissements de taille raisonnable permettent aux élèves les plus en difficulté d'évoluer dans des structures à taille humaine, rassurantes, propices à la réussite.

Dans des zones rurales, la disparition de certains établissements va obliger les élèves, soit à choisir des filières par défaut, soit à étudier loin de leur domicile, avec des contraintes peu propices à la réussite.

Réduction du volume des décharges dans le 2nd degré

Certaines décharges, répondant à des besoins pédagogiques ou organisationnels, permettent d'améliorer le fonctionnement des établissements et des équipes pédagogiques.

Si ces activités devaient être assurées uniquement en HSA ou en HSE, elles perdraient en efficacité, car les professeurs seraient alors globalement trop chargés.

Rationalisation de la carte des formations au Lycée Professionnel

Les spécialités sont regroupées en « champs professionnels » permettant d'optimiser l'organisation de la formation. Le regroupement des divisions à effectifs réduits peut s'opérer dans certains cas pour des filières proches. Par contre, l'augmentation de la taille des divisions sera néfaste à une bonne gestion des élèves en difficulté, qui sont assez nombreux en lycée professionnel.

L'objectif de rationalisation de la carte des formations et de spécialisation des établissements peut être envisagé uniquement si les élèves d'une zone géographique donnée peuvent continuer d'accéder aisément aux différentes filières proposées. ■

manifestations organisées le 7 septembre

L'information-orientation prise au sérieux, parce qu'on nous écoute ... !

Remettre sans cesse sur le métier ...

Depuis de nombreuses années le Syndicat de l'Inspection est reconnu comme un interlocuteur de premier plan sur les questions d'orientation par les différents responsables des cabinets des ministres de l'Éducation, par les délégués interministériels à l'orientation qui se sont succédé, ainsi que par les membres des missions parlementaires qui s'y sont penchés. Nous retrouvons aujourd'hui dans les réformes en œuvre dans le second degré la marque de plusieurs inflexions que nous avions proposées.

> L'évolution du processus d'orientation des élèves implique de nouvelles missions confiées à l'établissement et à l'ensemble des acteurs

Notre conception de l'orientation

Nous dénoncions en 2007 la vision « adéquationniste » de l'orientation que portait Pierre Lunel, relayée par Bernard St Girons dans les débuts de son mandat, et soutenue par des rapports parlementaires que nous avions critiqués. La mise en perspective d'une véritable orientation ambitieuse, progressive, continue et respectueuse, comme nous le préconisions, du développement des personnes, s'est initialisée à travers la rénovation de la voie professionnelle. Nous avions exprimé dans les rencontres avec le cabinet du ministre Xavier Darcos, qu'il nous semblait pertinent et nécessaire de faire preuve de hardiesse dans la mise en place de passerelles ascendantes et de procédures nouvelles. Du chemin reste encore à parcourir, notamment en matière de droit des personnes au choix d'orientation et de construction de véritables certifications progressives, ce pourquoi nous resterons force de proposition.

Parallèlement, sous la présidence française de l'Union européenne, la résolution de novembre 2008 sur l'orientation, puis la loi orientation/formation votée à l'automne 2009 sont venues conforter cette nouvelle vision de l'orientation que nous appelions de nos vœux et relancer la dynamique de la démarche éducative en orientation, inscrite en filigrane dans les attendus du socle commun et désormais partie intégrante de la réforme du lycée. Ces évolutions impliquent de nouvelles missions confiées à l'établissement et à l'ensemble des acteurs en matière d'accompagnement du processus d'orientation des élèves. Tout reste à faire pour inscrire ces intentions dans le réel et nous devons, collégialement, tous corps d'inspection confondus, accompagner les équipes pour qu'elles s'approprient ces nouvelles logiques que dénoncent parfois nos homologues d'une autre fédération !

Notre vision de la place des services ...

En ce qui concerne la place des services d'orientation de l'Education nationale, nous n'avons eu de cesse de rappeler à nos interlocuteurs qu'ils devaient jouer un rôle de premier plan dans un service public de l'orientation digne des enjeux économiques sociaux et humains de notre pays. Nous avons dénoncé, à travers notre fédération et par un document remis dès janvier 2010 au cabinet du ministre, les propositions du ministère sur l'évolution des missions des conseillers d'orientation-psychologues et des CIO qui, si elles ne ressortaient plus des conceptions simplistes véhiculées par certains rapports, apparaissaient comme considérablement réductrices. Un nouveau projet de texte est aujourd'hui proposé qui nous paraît une base raisonnable de concertation avec le ministre et avec le nouveau délégué interministériel à l'orientation, Jean-Robert Pitte qui vient d'être nommé auprès du Premier ministre le 23 juin dernier et que nous rencontrons prochainement.

... et du rôle des inspecteurs

Les inspecteurs de l'Education nationale chargés de l'information et de l'orientation sont appelés à jouer un rôle central dans les évolutions de notre système éducatif. Notre motion de congrès nous fixe, pour les trois années à venir, la ligne à tenir. Elle réaffirme aussi en filigrane, à travers la transversalité portée par la question de l'orientation, la nécessité d'aller vers le corps unique d'inspection, seul garant d'une vraie appropriation par tous des nouvelles logiques en œuvre dans le système, au profit de tous les élèves.

La certification intermédiaire : un point d'étape

La cohorte d'élèves entrée en formation en seconde professionnelle à la rentrée 2009 vient d'achever sa première année de formation. Ces élèves devront obligatoirement subir les épreuves d'un diplôme intermédiaire de niveau V avant la fin de la classe de première.

Ceux d'entre eux qui passeront un CAP subiront les épreuves à la fin de l'année prochaine. Par contre, ceux qui doivent se présenter à un BEP rénové conduisant à un bac pro 3 ans ont commencé dès cette année à être évalués en CCF et devront avoir subi la totalité des épreuves avant la fin du premier semestre de l'année scolaire 2010-2011.

Pour ces derniers, nous pouvons d'ores et déjà faire les constats suivants :

- La mise en œuvre du CCF dans le cadre de la certification intermédiaire nécessite beaucoup de temps, souvent au détriment de la formation. D'une part, les élèves se trouvent confrontés au difficile exercice de réalisation des productions supports d'évaluation. D'autre part, les équipes pédagogiques sont absorbées durablement par le formalisme excessif des modalités d'évaluation.
- Ce temps important tend à détourner les élèves et les équipes pédagogiques de leur objectif principal qui est la préparation du baccalauréat professionnel en trois ans. On peut, à cet égard, craindre le pire entre septembre 2010 et février 2011. Bref, on est loin du diplôme intermédiaire passé en cours de scolarité, afin de permettre au plus grand nombre possible d'élèves de quitter le système avec au moins un diplôme de niveau 5.

De plus, le lien entre les objectifs poursuivis pour le niveau 5 et le niveau 4 n'est pas toujours bien établi.

Dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, la certification intermédiaire devait permettre que chaque élève puisse acquérir un diplôme de niveau 5 en cas de non-réussite au baccalauréat.

Le **SI.EN-UNSA** a toujours été favorable à la poursuite de cet objectif, mais réservé sur les modalités de mise en œuvre.

Force est de constater aujourd'hui que nos craintes paraissent justifiées.

Dans certaines filières de formation, le diplôme intermédiaire ne permet plus aucune insertion dans le milieu professionnel. Le niveau 5 attestera donc de l'acquisition d'un certain nombre de compétences et de connaissances.

Dans cette logique, il serait parfaitement possible de repérer ces compétences acquises, au moment du baccalauréat professionnel, mais aussi au fil de la formation, et de mesurer si ce bloc acquis peut permettre à l'élève de se voir délivrer un diplôme de niveau 5.

Cette logique, qui pourrait prendre appui sur un système inspiré des unités capitalisables, présenterait les avantages suivants :

- la poursuite d'un seul et unique objectif : le baccalauréat professionnel ;
- le temps de formation consacré principalement à la poursuite de cet objectif ;
- une cohérence accrue entre niveau 5 et niveau 4.

L'obtention d'un diplôme de niveau 5 ne doit pas être un obstacle à une préparation optimale du diplôme de niveau 4, mais représenter simplement un « filet de sécurité » pour certains élèves. Sa mise en œuvre ne doit donc pas être disproportionnée par rapport aux enjeux.

Le **SI.EN-UNSA Éducation** souhaite que la certification intermédiaire puisse prendre la place qui est la sienne sans empiéter sur le baccalauréat professionnel. La réussite de la rénovation de ce diplôme en dépend.

Quelle offre de formation pour les jeunes en grande difficulté ?

Les jeunes en grande difficulté ou sortant de SEGPA, ne pouvant pas accéder à un niveau 4 sont issus d'un milieu social et familial très difficile, passent leur temps dans la rue. Ils détestent l'école !

> Le lycée professionnel accueille ces jeunes mais il aura bien du mal à les élever tous au niveau 4

Cursus scolaire désastreux, ballottés de classe en classe, ces jeunes dans le meilleur des cas, intègrent un lycée professionnel pour apprendre un métier pratique menant au CAP afin de pouvoir s'insérer dans la vie professionnelle.

Mais alors comment donner une compétence à des élèves qui savent à peine lire et écrire ?

Comment redonner le goût d'apprendre, à des adolescents qui n'aiment pas l'école, qui rejettent bien souvent la discipline et l'autorité avec, à la clef, un comportement souvent violent ?

Le lycée professionnel, laboratoire des expériences pédagogiques, accueille ces jeunes en fonction des places disponibles, à condition qu'il existe un CAP à ce niveau ! Dans le cadre de la généralisation du baccalauréat professionnel, avec l'objectif certes louable d'élever le niveau de qualification, il s'agit de s'interroger sur l'offre de formation de niveau 5.

Se pose un double problème :

- développer des stratégies et un accompagnement pour les enseignants encadrant ce public en vue de les faire adhérer aux apprentissages à acquérir ;
- développer une carte de formation répondant à un besoin économique.

Évaluation et formation des futurs professeurs, la confusion des rôles atteint son maximum !

Depuis la suppression des IUFM, la formation des professeurs stagiaires revient en pleine responsabilité aux recteurs. Ce travail est donc de ce fait redistribué aux corps d'inspection et vient s'ajouter à leurs multiples tâches.

Peut-on être juge et partie dans un programme de formation et d'accompagnement jusqu'à la délivrance du passeport à enseigner pour toute une carrière ?

Ce travail de concepteur de formation est tout à fait logique ; par contre, la réalisation et le suivi de celle-ci, à partir du moment où nous en sommes les garants jusqu'à la validation finale, constituent une opération très délicate. En effet, à l'inverse de nos collègues du premier degré, nous n'avons pas de conseillers pédagogiques ni d'aides à l'inspection susceptibles d'effectuer le suivi nécessaire ou de déclencher le système d'alerte pour les enseignants en difficulté.

Ce travail supplémentaire qui s'inscrit dans le cadre de nos activités habituelles réduira forcément nos autres activités et ne pourra s'exercer sans contrepartie financière.

Le **SI.EN-UNSA Éducation** second degré demande que soit reconnu ce travail d'ingénierie de formation et d'accompagnement, soit par la désignation d'aides à l'inspection ou de tuteurs/conseillers pédagogiques, soit par la rémunération en heures supplémentaires comme pour les autres corps d'inspection.

Votre réserve de kilomètres est épuisé ... Arrêtez de circuler !

© poco_bw - Fotolia.com

réaction

« ULYSSE » est-il vraiment responsable d'un tel retard des remboursements des frais de déplacement ? Sommes-nous dans la simplification de la gestion des frais de déplacement en ayant recours à CHORUS - ULYSSE ?

Le SI.EN s'interroge sur les applications de cette lourde machine, difficile à mettre en place !

Un traitement informatisé devrait être un facilitateur dans la gestion de nos frais de déplacement, il s'avère qu'à l'heure actuelle ce n'est pas le cas.

ULYSSE ne pourra devenir efficace que si l'enveloppe rentrée dans le système est à la hauteur des dépenses engagées au service de la formation des jeunes.

Les manuels numériques vidéo-projetables

Lors du dernier congrès à Nantes une présentation des manuels numériques vidéo-projetables a été faite en séance plénière.

Nous avons demandé quelques précisions aux intervenants représentant les éditeurs exposants, **Anne Marie Ferrut** du Canal Numérique des Savoirs et **Eric Julien** du Kiosque Numérique de l'éducation. Voici leurs réponses.

Qu'est ce qu'un manuel numérique vidéo projetable ?

Il s'agit de la reproduction exacte d'un manuel, installée dans un lecteur permettant la vidéo-projection en classe à partir d'un ordinateur connecté à un vidéo-projecteur. C'est également cette même version qui peut être installée sur le poste individuel d'un élève dans le cadre d'une licence élève.

Quels en sont les avantages?

Principalement celui de capter l'attention de la classe vers l'écran et donc vers l'enseignant qui, ainsi, peut exploiter pleinement l'ouvrage dont les élèves sont équipés en version papier.

Mais ce n'est pas tout ; le « lecteur » de l'ouvrage fournit de nombreuses fonctionnalités dont des accès directs à des parties de l'ouvrage (via un sommaire interactif ou le feuilletage), des outils de marquage sur les pages pour des mises en évidence, des ajouts de texte.

Il propose également des outils d'animation pédagogique comme des caches, des spots, des rideaux qui permettent à l'enseignant une véritable animation pédagogique. Enfin, l'enseignant peut nourrir son manuel lors de ses préparations de cours en plaçant à des endroits précis des liens vers des sites web ou vers des fichiers personnels qui lui permettent d'enrichir ses cours, de les personnaliser, de les contextualiser.

Le manuel numérique, vidéo-projetable, en ligne ou téléchargé, se présente également comme une solution au poids du cartable : soit le manuel est utilisé en ligne dans la classe et à la maison, soit il est vidéo-projeté en classe, et l'élève garde son manuel papier à la maison.

Existe-t-il des produits dont les contenus vont au-delà de la seule reproduction numérique du livre ?

Oui, beaucoup d'entre eux proposent des versions enrichies, des bonus. Par exemple en langues avec des fichiers audio, en informatique avec des fichiers de réalisation des tâches, en histoire-géographie avec des vidéos, etc.

Ces versions existent depuis 2 ans environ, comment les enseignants les accueillent-ils ?

Favorablement ! Tout simplement parce que leurs nouvelles pratiques pédagogiques vont dans ce sens avec l'évolution des possibilités de scanner, de vidéo-projeter et la nécessité de capter l'attention des élèves qui pratiquent les nouvelles technologies au quotidien.

Ces pratiques se développent également avec l'équipement des établissements qui progresse en matériels de vidéo-projection.

Comment sont-ils commercialisés ?

Il existe pour les principaux éditeurs scolaires deux plateformes de distribution de ressources numériques, regroupant chacune plusieurs dizaines d'éditeurs de contenus : le Kiosque numérique de l'éducation (KNE) et le Canal Numérique des Savoirs (CNS). Les accès aux ressources en ligne sont délivrés par ces deux plates-formes, soit par un *login/mot de passe* attribué à chaque utilisateur (professeur et élève), soit via l'ENT auquel est connecté l'établissement.

Les manuels sont également proposés en téléchargement par la plateforme KNE, et des solutions d'installation sur les postes informatiques des établissements sont proposées par le CNS.

Les conditions d'acquisition varient selon l'éditeur qui a la liberté, bien entendu, de fixer ses prix.

Pourriez-vous nous en dire plus ?

Il existe pour les éditeurs plusieurs types de tarification. Par exemple, des licences enseignant pour vidéo-projection, des licences individuelles pour les élèves. Les prix varient selon que les élèves sont équipés ou non des versions papier correspondantes.

Certains éditeurs offrent même la version vidéo-projetable aux utilisateurs de la version papier. ■

en savoir plus

Le plus simple est de se connecter sur les 2 plates-formes aux adresses suivantes :

Kiosque numérique de l'éducation :
www.kiosque-edu.com

Canal numérique des savoirs :
www.cns-edu.net

Les versions numériques sont également décrites sur les sites respectifs des éditeurs.

Retraité(e) et toujours syndiqué(e) !

Attendue ou redoutée, la retraite représente un rendez-vous important dans la vie de chacun.

Lorsque le moment est venu - et parce qu'on y a réfléchi - il peut être tentant de rompre avec « la vie d'avant ». Libéré(e) de ses préoccupations professionnelles, on est prêt(e) à se consacrer à de multiples activités qu'on a eu le temps de recenser avant de franchir le pas.

> Le syndicat reste un outil indispensable pour être mieux informé !

Soudain le paysage change : les obligations et les habitudes ne sont plus les mêmes, le rythme de vie est différent, le niveau de rémunération connaît un fléchissement et surtout le statut social se modifie.

Et puisqu'après tout une page nouvelle se tourne, on peut s'interroger sur l'intérêt de rester syndiqué…

En activité, cela paraissait évident pour faire valoir ses droits et, en règle générale, selon la conception que l'on a de la nécessité et du rôle du syndicalisme. Dans une double perspective, collective et individuelle, il était important de défendre d'une part les intérêts du corps et, d'autre part, les siens propres s'agissant des conditions de travail, des mutations, promotions, de la notation.

En revanche, en qualité de retraité(e), une fois débarrassé(e) de nombreux soucis liés au travail avec son cortège d'obligations et d'excès, l'hésitation peut exister.

On pourra le regretter, mais la cessation d'activité ne signifie pas l'arrêt des problèmes. Niveau de pouvoir d'achat, remboursement des soins médicaux, santé, mais aussi, plus largement, les difficultés qui découlent de choix politiques qui sont faits et qui ont des répercussions pour le/la retraité(e), ses enfants et petits-enfants.

Aujourd'hui, face aux attaques qui se multiplient et qui les concernent très directement, il y a toujours nécessité de ne pas laisser les retraités inorganisés, de ne pas les laisser seuls face aux difficultés qui s'accumulent.

Le syndicat reste un outil indispensable pour être informé autrement que par les médias, télévision, journaux qui très majoritairement traitent tous les sujets dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler la pensée unique et qui confine très souvent au matraquage.

Le combat syndical, s'il ne change de nature, n'en demeure pas moins primordial pour les retraités :

- en solidarité avec les actifs face à la démolition de la Fonction publique, du système des retraites, à la mise à mal de la protection sociale universelle et solidaire… ;
- pour la défense de leur propre situation face à un pouvoir d'achat en baisse, au coût de leur santé (plus fragile) en hausse, à une prise en charge de la dépendance de plus en plus problématique…

À ces bonnes raisons de rester membre du **SI.EN**, se superpose l'opportunité d'adhérer *ipso facto* à l'UNSA-Retraités et à la FGR-FP. Cette dernière organisation (Fédération Générale des Retraités de la Fonction publique) rencontre régulièrement d'autres associations de retraités (La Poste, France Télécom, police, impôts, gendarmerie, officiers mariniers, etc.) et les unions de retraités de toutes les confédérations syndicales.

Rester syndiqué(e) c'est vivre, c'est rester impliqué(e) dans la vie économique comme dans la vie citoyenne. ■

► en savoir plus

Votre contact pour mieux vous informer :

Jean-Claude Quemin
Représentant des retraités au Bureau national
jean-claude.quemin@sien-unsa-education.org

Accord Kouchner/Vatican : une décision alambiquée

La fédération UNSA Éducation a déposé un des douze recours - de syndicats, d'associations et parlementaires - auprès du Conseil d'Etat contre le décret reproduisant l'accord signé le 18 décembre 2008 entre le Vatican et le Ministère des Affaires étrangères portant sur la reconnaissance des grades et diplômes de l'enseignement supérieur entre la France et le Saint-Siège.

Le Juge administratif a rejeté tous les recours déposés dans sa décision du 9 juillet 2010. La fédération UNSA Education en prend acte.

Pour autant, elle relève le caractère alambiqué de la décision du Conseil d'État :

- la ratification du traité sans passer par la loi, sans le contreseing du ministère de l'Enseignement Supérieur et sans consultations préalables est considérée comme normal ;
- le Conseil d'État estime que cet accord ne contrevient pas au principe de laïcité en ne s'appuyant qu'exclusivement sur le subventionnement mais en occultant le principe de non reconnaissance institutionnelle des cultes défini par l'article 2 de la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905.

La fédération UNSA Éducation retient de cette décision :

- le maintien de l'accord Vatican-Kouchner et la reconnaissance non automatique des diplômes dont la liste devra être établie par le « Congrégation pour l'Éducation catholique » ;
- la confirmation que le titre d'« université » ne peut être utilisé par les établissements catholiques français. **L'UNSA Éducation demande donc que cette décision soit immédiatement appliquée aux facultés catholiques qui contreviennent, depuis longtemps, à cette interdiction.**

Par ailleurs, la fédération UNSA Éducation continuera à s'opposer à l'ouverture du « marché de la formation des personnels enseignants publics » qui pourrait être concédé à des établissements relevant du Saint Siège.

Enfin, la fédération UNSA Éducation conteste tous financements publics dont bénéficieraient les établissements d'enseignement supérieur privés considérés comme appartenant au Saint-Siège, État étranger.

Communiqué de l'UNSA Éducation du 12 juillet 2010

FESTO

Festo Didactic Nouveautés 2010

Innovation, créativité, sont plus que jamais les axes majeurs de **Festo, leader mondial en mécatronique.**

Les supports pédagogiques de Festo Didactic sont conçus en adéquation avec la réalité industrielle et en synergie avec les besoins présents et futurs des enseignants.

Recycl'H2O
Système de filtration industrielle communicant

Option
Energie renouvelable

EduKit-PA
Initiation aux techniques de process et de régulation

Le **catalogue Festo Didactic** est disponible sur demande
Toutes les infos sur : *www.festo-didactic.fr*

FESTO Didactic
Z.A. Les maisons rouges
8, rue du clos Ste Catherine
94360 Bry-sur-Marne Cedex
Tél. : 01 48 82 64 02
Fax : 01 48 82 64 31

Responsables académiques et Responsables secteur 2nd degré

AIX-MARSEILLE
Marie-Christine AUGER
Circonscription d'Aix ouest
Ecole Jean Jaurès - Rue des Nations
13100 AIX EN PROVENCE
04 42 23 39 80

AMIENS
Jean SANNIER - *Adjoint IA*
Circonscription d'Amiens
03 22 71 25 01
Inspection Académique
4, rue Germain Bleuet - BP 2607
80026 AMIENS CEDEX 1

BESANCON
Jacky COURTAIS
Circonscription de Montbéliard 2
2, rue Jean Mermoz - BP 367
25207 MONTBELIARD CEDEX
03 81 91 45 49

BORDEAUX
Michel PETIT
Circonscription de Mont de Marsan Tursan ASH
Inspection Académique - BP 389
40012 MONT-DE-MARSAN CEDEX
05 58 05 66 82

CAEN
Fabienne MAUGER
Enseignement Pré-élémentaire/Orne
Inspection Académique - Cité administrative
52, Place Bonet - 61013 ALENCON CEDEX

CLERMONT FERRAND
Laurent DUBIEN
Enseignement Pré-élémentaire / Puy-de-Dôme
04 73 60 98 84
Inspection Académique - Cité administrative
rue Pélissier - 63034 CLERMONT-FERRAND CEDEX
Elisabeth LECA-JARDON
Lettres-Anglais - Rectorat - 3, rue Vercingétorix
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
04 73 99 35 17

CORSE
Jean-Louis MORACCHINI
Rectorat ASH - Rectorat - BP 808
20192 AJACCIO CEDEX 2

CRÉTEIL
Daniel HUQUET
Circonscription de Boissy-Saint-Léger
6, rue La Fontaine - 94470 BOISSY-SAINT-LEGER
01 45 69 70 58
Francis BOUGAULT
Economie-Gestion - Rectorat
4, rue Georges Enesco - 94010 CRETEIL CEDEX
01 57 02 68 58

DIJON
Sophie PROST - 2nd degré
SBSSA - Rectorat - 51, rue Monge - BP 1516
21033 DIJON CEDEX 03
03 80 44 86 06

GRENOBLE
Jean ROGER
Circonscription de Chambéry 1
Ecole Haut Maché - 655, Faubourg Maché
73000 CHAMBERY
04 79 69 25 02

GUADELOUPE
Francine DOQUET - Lettres-Anglais
Rectorat - Site de Grand Camp - BP 480
97183 LES ABYMES CEDEX
05 90 21 64 74

Gina THEODORE
Rectorat - Assainissement - BP 480
97164 POINTE-A-PITRE CEDEX
05 90 93 83 83

GUYANE
Patrick LAMBERT
Circonscription de Sinnamary
Annexe de la Mairie - Rue de Cluny
97315 SINNAMARY
05 94 34 51 62

LILLE
Jean-Robert GAGNEUIL
Circonscription de Lille 3 Villeneuve d'Ascq sud
Ecole Mermoz - 4, rue des Ormes
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
03 20 59 91 60
Régis DECOFOUR - STI
Rectorat - 20, rue St Jacques - BP 109
59033 LILLE CEDEX
03 20 15 95 83

LIMOGES
Sylvie MARCEAU
Circonscription de Limoges 4
Inspection Académique - 5, Allée Adam Leroux
BP 3123 - 87031 LIMOGES CEDEX 1
05 55 49 30 21

LYON
Roland VITTI
Circonscription de Jassans-Riottier
Mairie - 01480 JASSANS RIOTTIER
04 74 60 94 87

MONTPELLIER
Christian BARTHES - 2nd degré
Economie-Gestion - Rectorat
31, rue de l'Université
34064 MONTPELLIER CEDEX 2
04 67 91 49 83

NANCY-METZ
Hélène LECLERC
Circonscription Moselle début de carrière
Inspection Académique - 1, rue Wilson
BP 31044 - 57036 METZ CEDEX
Philippe ALBERT - STI
Rectorat - 2, rue Philippe de Gueldres
54035 NANCY CEDEX
03 83 86 22 36

NANTES
Bruno LEJOP
Circonscription de Nantes Saint-Sébastien
2, rue du 8 mai 1945
44230 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE
02 40 34 46 63

NICE
Christian CARDON
Circonscription de Carqueiranne
Ecole Jules Ferry - Place de la République
83320 CARQUEIRANNE
04 94 58 71 12

ORLEANS-TOURS
Emmanuel VIRTON
Circonscription d'Orléans sud-ouest
02 38 66 40 64
7 rue des Sablons - BP 59
45750 SAINT-PRYVE - SAINT-MESMIN
François BUCHETON - STI
Rectorat - 21, rue St Etienne
45043 ORLEANS CEDEX
02 38 79 39 13

PARIS
Marie-Isabelle BACCELLIERI
Circonscription de Paris ASH 2
44, rue Penaud - 75020 PARIS
01 44 62 35 13
Patrick COURBIER - STI
Rectorat - 94 avenue Gambetta
75984 PARIS CEDEX 20
01 44 62 47 49

POITIERS
Jean-Pierre PICHAUT
Circonscription de La Rochelle sud
16, rue Pierre Loti
17025 LA ROCHELLE CEDEX 1
05 46 42 30 48

REIMS
Claude PERIGNON - *Adjoint IA*
Circonscription de Charleville-Mézières
Inspection Académique
20, avenue François Mitterrand
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
03 24 59 87 68
Véronique MAILLET - SBSSA
Rectorat - 1, rue Navier - 51084 REIMS CEDEX
03 26 05 68 30

RENNES
Michel GUILLERY
Circonscription d'Auray - Cité administrative
Rue du Lévenant - BP 50632
56406 AURAY CEDEX
02 97 24 15 93
Jean-Pierre BLANCHARD
Economie-Gestion - Rectorat
96, rue d'Antrain - 35044 RENNES CEDEX
02 23 21 74 90

REUNION
Monique AZIZOLLAH - 2nd degré
Maths Sciences - Rectorat
24, rue Georges Brassens
97405 SAINT-DENIS CEDEX
02 62 48 14 22

ROUEN
Jacques BEAUDOIN
Circonscription de Louviers
Ecole Jules Ferry - 5, boulevard Jules Ferry
27400 LOUVIERS
02 32 40 13 24

STRASBOURG
Patrick SCHANTÉ
Circonscription de Molsheim
1, rue Charles Mistler - BP 168
67125 MOLSHEIM CEDEX
03 88 38 11 66
Ginette KIRCHMEYER
Economie-Gestion - Rectorat
6, rue de la Toussaint
67081 STRASBOURG CEDEX
03 88 23 35 08

TOULOUSE
Jean-Marc CHAUSSARD
Circonscription de Rieux-Volvestre
1, Allée de Garonne - 31310 RIEUX VOLVESTRE
05 61 87 63 97
Jérôme ALABERT
Economie-Gestion - Rectorat
Allée des Pionniers de l'Aéropostale
31073 TOULOUSE CEDEX 6
05 61 36 41 84

VERSAILLES
Didier GAZAY
Circonscription d'Orsay
8, rue Serpente - 91400 ORSAY
01 69 28 50 24

SI.EN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE — ADHÉSION

BULLETIN D'ADHÉSION • ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011

SITUATION PERSONNELLE

NOM : .....
Prénom : .....
né(e) le : .....
Adresse : .....
..... Tél : .....
Portable : .....
Adresse électronique : .....
(cette adresse est notamment utilisée pour informer du changement de mot de passe)

COTISATION

Montant de la cotisation annuelle versée par l'adhérent ..... €

Mode de paiement : ☐ Cotisation entière ☐ Paiement fractionné

*En cas de paiement fractionné, **joindre impérativement les deux chèques**.*

Rappel des modalités de gestion :

- *le responsable local adressera au secrétariat national l'ensemble des fiches et des chèques des adhérents ;*
- *la trésorière nationale reversera à chaque trésorier académique la part locale sur la base des cotisations reçues à la date du 15 décembre ;*
- *la carte d'adhérent sera envoyée en février avec l'attestation fiscale 2010.*

SITUATION PROFESSIONNELLE

ACADÉMIE : .....
N° du département : ..... *(1D, I0 et retraités)*
Circonscription et/ou Spécialité : .....
Adresse : .....
..... Tél : .....

Corps : .....
Type de poste : .....
Mission : .....
Titulaire, Stagiaire, Chargé de mission : .....
Actif, Retraité, CFA ou CPA : .....
Classe : ..... Echelon : ..... Date de promotion : .....
Année de recrutement IEN : .....
☐ Concours ☐ Liste d'aptitude
Année de recrutement IA-IPR : .....
☐ Concours ☐ Liste d'aptitude
Année de nomination au poste actuel (ou de retraite) : .....
Identifiant du poste : .....

Pour faciliter notre travail, merci de remettre à votre responsable local cette fiche d'adhésion et votre chèque libellé à l'ordre du SI.EN.

S'il est souhaitable de payer en une seule fois, vous pouvez cependant vous acquitter de votre cotisation en deux fois : dans ce cas, joindre deux chèques, le premier sera encaissé immédiatement, le second le sera le 15 février 2011. Cette disposition permettra à tous de recevoir l'attestation du Syndicat dans les délais prescrits et donc de bénéficier de la réduction d'impôt pour 2010.

Collègues isolés, envoyez cette fiche et votre cotisation au SI.EN, 23 rue Lalande, 75014 PARIS

IMPORTANT : LA REDUCTION D'IMPÔT EST FIXÉE A 66 %
Exemple : 219 € de cotisation = 146 € d'impôt en moins, soit un coût réel de 73 €

Pas d'augmentation des cotisations en 2010-2011

IEN CLASSE NORMALE	
1er échelon (367)	97 €
2e échelon (398)	105 €
3e échelon (438)	116 €
4e échelon (491)	129 €
5e échelon (549)	145 €
6e échelon (618)	165 €
7e échelon (657)	175 €
8e échelon (710)	189 €
9e échelon (733)	196 €
10e échelon (782)	208 €

STAGIAIRES	97 €
CHARGÉS DE MISSION	97 €

CPA - CFA
75 % du montant de la cotisation normale

IEN HORS CLASSE et IA-IPR	
4e (3e) échelon (678)	181 €
5e (4e) échelon (733)	196 €
6e (5e) échelon (782)	208 €
7e (6e) échelon (820)	219 €
A1	234 €
A2	244 €
A3/B1	257 €
B2	268 €
B3	276 €

RETRAITÉS	
(733)	89 €
(780)	97 €
(820)	105 €
(A)	113 €
(B)	129 €

Je soussigné(e) .....
adhère au SI.EN UNSA éducation

date et signature :

Nota *: les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.*

Retraités *:*

☐ *J'autorise la publication de mon adresse personnelle dans l'annuaire des corps d'inspection*

Journal « L'Inspection » :

☐ *Je souhaite ne plus bénéficier de l'envoi postal du journal **« L'Inspection »**. En effet l'augmentation très importante des coûts de fabrication, de routage et d'expédition du journal trimestriel peuvent être diminués en acceptant de récupérer le journal sous forme de fichier « pdf » téléchargeable directement sur le site : **www.sien-unsa-education.org***

Téléchargez ce formulaire en ligne sur notre site : www.sien-unsa-education.org

SI.EN UNSA ÉDUCATION
23, RUE LALANDE • 75014 PARIS • **TEL. : 01 43 22 68 19** • FAX : 01 43 22 88 92
sien@sien-unsa-education.org
www.sien-unsa-education.org

UNSA éducation

PROTECTION + ACCOMPAGNEMENT = OFFRE MÉTIERS ÉDUCATION*

La bonne opération pour + de sérénité

* L'Offre Métiers de l'Éducation, une réponse partenariale proposée par la co-assurance Maif et USU, mutuelle d'assurance des ASL.

www.autonome-solidarite.fr

AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE
ASL

© PHOTO : Getty images, T. Desplats, Ecole Robert Lavesque, commune de Saint-Jean du Gard (Atelier Goasmat-Arnold architectes et Amunategui architecte associé) - JUILLET 2010

© LA FABRIQUE DU DESIGN - +33 1 72 76 25 66